



联合国
粮食及
农业组织

Food and Agriculture
Organization of the
United Nations

Organisation des Nations
Unies pour l'alimentation
et l'agriculture

Продовольственная и
сельскохозяйственная организация
Объединенных Наций

Organización de las
Naciones Unidas para la
Alimentación y la Agricultura

منظمة
الغذية والزراعة
للأمم المتحدة

COMITÉ DU PROGRAMME

Cent vingt-deuxième session

Rome, 6-10 novembre 2017

**Rapport de suivi de l'évaluation de la contribution de la FAO à l'adaptation
au changement climatique et à l'atténuation de ses effets
(cf. PC 118/3; PC 118/3 Sup.1)**

Indications que le Comité du Programme est invité à donner

Le Comité du Programme souhaitera peut-être prendre note des progrès accomplis dans la mise en œuvre des recommandations acceptées par la Direction.

Pour toute question concernant le contenu du présent document, prière de s'adresser à:

**Mme Maria Helena Semedo
Directrice générale adjointe
(Climat et ressources naturelles)
Tél.: +39 06570-52060**

Le code QR peut être utilisé pour télécharger le présent document. Cette initiative de la FAO vise à instaurer des méthodes de travail et des modes de communication plus respectueux de l'environnement. Les autres documents de la FAO peuvent être consultés à l'adresse www.fao.org.



mu624

1. La Direction se réjouit d'avoir l'occasion de fournir des informations sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre des mesures convenues dans sa réponse à l'*Évaluation de la contribution de la FAO à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation à ses effets*¹. L'équipe chargée de l'évaluation, dont les conclusions ont été présentées au Comité du Programme à sa cent dix-huitième session (novembre 2015), s'est félicitée du rôle de la FAO dans ce domaine. Entre autres recommandations, elle a suggéré à l'Organisation de s'engager davantage au niveau des pays et de définir plus clairement ses objectifs pour ce qui est d'intégrer l'adaptation au changement climatique et l'atténuation de ses effets dans ses travaux sous la forme d'une priorité transversale.

2. Conformément à la politique de la FAO en matière d'évaluation, le présent rapport fait le point sur la mise en œuvre au cours de la période 2016-2017 des mesures indiquées dans la réponse de la Direction. À la demande du Bureau de l'évaluation (OED), le rapport comporte la notation du relevé d'interventions de la Direction (notation RID), sur une échelle de six points, qui indique le niveau d'adoption et de mise en œuvre des recommandations, tel qu'il a été autoévalué par la Direction de la FAO.

Progrès accomplis dans la mise en œuvre des recommandations acceptées

3. La récente [Stratégie de la FAO relative au changement climatique](#)², qui constitue la première et principale recommandation issue de l'évaluation, englobe plusieurs autres recommandations de l'évaluation. La stratégie a été élaborée selon un processus participatif, comportant notamment la consultation du Comité du Programme, et accorde une place centrale à l'action au niveau des pays.

4. Des progrès importants ont été accomplis dans le soutien de la participation des pays aux processus nationaux afin d'assurer une meilleure intégration de l'alimentation et l'agriculture dans les politiques et les plans concernant le changement climatique. La FAO a aussi clarifié sa position au regard de l'agriculture intelligente face au climat, présenté de manière plus efficace le concept de cette agriculture à un vaste éventail de parties prenantes, et continué de participer aux alliances mondiales et régionales qui y sont liées. L'Organisation a renforcé sa présence et sa visibilité dans les instances internationales intéressant le changement climatique, en particulier la COP21 et la COP22 de la CCNUCC³. La mobilisation des partenariats actuels et nouveaux avec différents acteurs afin d'intensifier l'action face au climat dans les secteurs agricoles s'est poursuivie, et ce à tous les échelons de l'Organisation.

5. La prise en compte systématique du changement climatique dans le cycle des projets de la FAO, l'intégration accrue de la parité hommes-femmes et du développement des capacités et des perspectives tenant compte de la parité hommes-femmes dans les travaux en lien avec le changement climatique ainsi que le renforcement des capacités des bureaux décentralisés sont en cours. Ces éléments sont des priorités essentielles pour la mise en œuvre de la stratégie et continueront de l'être pendant l'exercice biennal 2018-2019.

¹ PC 118/3 Sup.1.

² <http://www.fao.org/3/a-i7175f.pdf>.

³ Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC).

Recommandations de l'Évaluation acceptées (a)	Mesure décidée par la Direction dans sa réponse (b)	Description des mesures prises ou raisons justifiant tout défaut d'action (c)	Score RID ⁴ (d)	Incidences des mesures prises, ou changements induits (e)
Recommandation 1 Élaborer une stratégie claire et coordonnée permettant de guider les activités de la FAO relatives au changement climatique ainsi qu'à la réduction des risques de catastrophe liés au climat, et renforcer les capacités du personnel de l'Organisation dans le domaine du changement climatique.	Stratégie: Élaborer, au niveau de l'Organisation, une stratégie et un plan d'action sur le changement climatique couvrant tous les objectifs stratégiques et intégrant les priorités nationales et régionales.	La stratégie de la FAO relative au changement climatique a été approuvée par le Conseil à sa cent cinquante-sixième session, en avril 2017, et lancée à la quarantième session de la Conférence en juillet 2017. Le plan d'action de la stratégie est intégré dans le Cadre stratégique, le Plan à moyen terme 2018-2021 et le Programme de travail et budget 2018-2019.	4	Le processus inclusif et participatif suivi pour l'élaboration de la stratégie lui a assuré une large adhésion au sein de la FAO et parmi ses États Membres. La mise en place de la stratégie a déjà suscité d'autres collaborations et efforts en matière de lutte face au changement climatique dans les secteurs de l'agriculture et de l'alimentation aux niveaux international, régional et national.
	Directives pour l'évaluation du climat: Élaborer des directives spécifiques relatives à l'évaluation du climat et établir une liste de questions liées au climat qui seront examinées pendant l'élaboration du projet dans le cadre des Directives de la FAO	Les impacts du changement climatique sont pris en compte dans les mesures prises par la FAO en matière de protection environnementale et sociale qui s'appliquent à tout projet de la FAO dont le budget dépasse 100 000 USD. Des directives spécifiques relatives à la gestion des risques liés au climat seront intégrées au système de mesures de protection	4	Les facteurs climatiques sont pris en compte dans tous les projets de la FAO dans une perspective de gestion des risques.

⁴ Notation du relevé d'interventions de la Direction (notation RID) 1 - **Nul**: aucune mesure n'a été prise pour mettre en œuvre la recommandation; 2 - **Faible**: les plans et mesures visant la mise en œuvre de la recommandation en sont à un stade embryonnaire; 3 - **Insuffisant**: la mise en œuvre de la recommandation est inégale et partielle; 4 - **Passable**: la mise en œuvre de la recommandation a progressé, mais aucun élément ne permet encore d'attester des résultats par rapport à la cible prévue; 5 - **Bon**: la recommandation a été pleinement mise en œuvre et certains éléments montrent son impact sur la cible prévue; 6 - **Excellent**: des éléments solides montrent que la recommandation a eu un impact positif sur la cible prévue.

Recommandations de l'Évaluation acceptées (a)	Mesure décidée par la Direction dans sa réponse (b)	Description des mesures prises ou raisons justifiant tout défaut d'action (c)	Score RID ⁴ (d)	Incidences des mesures prises, ou changements induits (e)
	relatives à la gestion environnementale et sociale.	environnementale et sociale, à mesure qu'elles seront élaborées.		
	Renforcement des capacités: Procéder à une évaluation, à tous les échelons de la FAO, des besoins de renforcement des capacités en matière de changement climatique, définir des objectifs et former le personnel en conséquence.	Le Réseau technique sur le changement climatique a entrepris, avec les points focaux régionaux, des exercices de bilan sommaires sur le changement climatique dans les domaines clés et les besoins en matière de capacités en 2015 et 2016. Un plan de renforcement des capacités en matière de changement climatique de l'Organisation sera mené dans le cadre de la stratégie relative au changement climatique (Résultante 3).	3	Les activités menées par le Réseau technique sur le changement climatique ont été axées sur les domaines clés et les besoins en matière de capacités recensés. Pour certains bureaux régionaux comme le Bureau régional de la FAO pour l'Asie et le Pacifique, les résultats de l'évaluation des besoins en capacités ont permis d'étayer l'élaboration du cadre de programmation et de l'initiative relative au changement climatique pour la région.
	Renforcer les plateformes d'échange de connaissances et les mécanismes de coordination (Groupe de travail interdépartemental sur le changement climatique, Réseau technique sur le changement climatique, Cercle d'études sur les changements climatiques et d'autres) en tenant compte également des	Le Cercle d'études sur les changements climatiques de la FAO a été intégré au Réseau technique sur le changement climatique; des programmes de travail annuel du Réseau ont été définis clairement et mis en œuvre.	5	Le partage des connaissances et des informations, ainsi que la coordination interdépartementale sont renforcées.

Recommandations de l'Évaluation acceptées (a)	Mesure décidée par la Direction dans sa réponse (b)	Description des mesures prises ou raisons justifiant tout défaut d'action (c)	Score RID ⁴ (d)	Incidences des mesures prises, ou changements induits (e)
	conclusions de l'évaluation des capacités.			
Recommandation 2 Renforcer l'engagement de la FAO au niveau des pays en matière de changement climatique et lui faire jouer un rôle de facilitateur pour faire avancer l'harmonisation interinstitutionnelle et intersectorielle des activités dans les divers domaines: adaptation au changement climatique et atténuation de ses effets, réduction des risques de catastrophe liés au climat et interventions d'urgence en cas de catastrophes naturelles.	Renforcer les capacités des bureaux décentralisés en matière de changement climatique, en particulier les bureaux de pays, et encourager et faciliter la participation de ces bureaux aux plateformes d'échange de connaissances et aux mécanismes de coordination existants de la FAO dans ce domaine.	D'autres spécialistes des changements climatiques ont été recrutés et tous les bureaux régionaux et sous-régionaux sont maintenant dotés d'un ou plusieurs de ces spécialistes. Certaines initiatives régionales ont été lancées en vue de renforcer les capacités en matière de changement climatique. L'augmentation du nombre de membres et l'intensification des activités du Réseau technique sur le changement climatique ont permis de sensibiliser largement le personnel des bureaux décentralisés et d'améliorer ses connaissances.	5	Les fonctionnaires techniques et chargés des politiques dans les bureaux décentralisés sont fortement sensibilisés. L'amélioration des liaisons entre les fonctionnaires techniques au Siège, dans les bureaux régionaux, sous-régionaux et de pays facilitent l'échange d'expériences et d'informations.
	Encourager la participation des bureaux décentralisés aux processus d'élaboration des politiques et de facilitation des échanges liés au changement climatique au niveau national afin d'intégrer les aspects relatifs à l'agriculture, la sécurité alimentaire et la gestion durable des ressources naturelles dans les	Plans nationaux d'adaptation 1. Le programme PNA-Ag, <i>Intégration de l'agriculture dans les plans nationaux d'adaptation</i> (2015-2018), mis en œuvre conjointement par la FAO et le PNUD, a été lancé en 2015 dans huit pays. Des fonctionnaires nationaux ont été recrutés dans toutes les Représentations de la FAO. Tous les pays partenaires visent l'obtention de quatre résultats globaux, déterminés par les priorités nationales Des activités de formation et de sensibilisation ont été organisées par des	6	Plans nationaux d'adaptation L'élaboration des stratégies et cadres de planification de l'adaptation au changement dans les secteurs agricoles a progressé; les capacités des décideurs dans les secteurs agricoles d'évaluer les options d'adaptation sont améliorées; la mobilisation de financements en faveur de l'action climatique a démarré; les capacités en matière d'intégration des questions de parité sont renforcées; et l'intégration de l'agriculture dans les plans

Recommandations de l'Évaluation acceptées (a)	Mesure décidée par la Direction dans sa réponse (b)	Description des mesures prises ou raisons justifiant tout défaut d'action (c)	Score RID ⁴ (d)	Incidences des mesures prises, ou changements induits (e)
	politiques et les plans concernant le changement climatique (par exemple, les plans nationaux d'adaptation, les mesures d'atténuation appropriées au niveau national, la réduction des risques de catastrophe et les communications nationales, etc.).	fonctionnaires du Siège et des bureaux décentralisés sur des thèmes clés dans tous les pays, à l'intention de parties prenantes nationales. D'autres ressources ont été mobilisées pour le programme PNA-Ag en 2016, ce qui a permis d'inclure trois nouveaux pays, le démarrage des activités étant prévu en 2017. <u>MICCA</u> Des ateliers de formation (plus de 15 ateliers spécifiques aux pays et 5 au niveau régional) ont été organisés dans le cadre du programme d'atténuation des effets du changement climatique dans l'agriculture (MICCA), sur les mesures d'atténuation appropriées au niveau national, l'inventaire des émissions de gaz à effet de serre pour une communication nationale et un rapport biennal actualisé, et le processus de mesure, de rapport et de vérification (MRV). Les bureaux de pays et les bureaux régionaux de la FAO participent en permanence aux processus, de la phase de la conception à celle de l'appui. Cela leur permet de mieux connaître les activités et les outils du Siège de la FAO et de renforcer leurs capacités.		nationaux d'adaptation catalyse l'attention au niveau mondial. <u>MICCA</u> Les capacités institutionnelles et techniques des pays en développement relatives aux exigences en matière de rapports au titre de la CCNUCC sont renforcées; les instruments et les possibilités de financement de l'action climatique en vue de la mise en œuvre des contributions déterminées au niveau national (NDC) sont mieux connus; les bureaux décentralisés de la FAO ont une meilleure connaissance des outils et des enseignements relatifs aux options d'atténuation et à l'établissement des rapports.

Recommandations de l'Évaluation acceptées (a)	Mesure décidée par la Direction dans sa réponse (b)	Description des mesures prises ou raisons justifiant tout défaut d'action (c)	Score RID ⁴ (d)	Incidences des mesures prises, ou changements induits (e)
		<u>(I)NDC</u> En 2016, la FAO a publié un rapport d'analyse sur les (I)NDC (contributions [prévues] déterminées au niveau national) et les NDC (contributions déterminées au niveau national) qui fait le point sur la place réservée aux secteurs agricoles dans ces contributions ainsi qu'un document sur les domaines prioritaires susceptibles de bénéficier d'un soutien international dans les secteurs agricoles au titre des NDC. <u>Réduction des risques de catastrophe</u> Plus de 10 pays ont bénéficié d'un appui à l'intégration de la réduction des risques de catastrophes dans les secteurs agricoles et à l'élaboration et la mise en œuvre de plans pour la gestion des risques de catastrophes dans l'agriculture. Les activités en matière de réduction des risques de catastrophe et de résilience sont réalisées sur la base de quatre axes de travail. La situation en ce qui concerne l'intégration de la réduction des risques de catastrophes dans les politiques, les plans et les programmes d'investissement du secteur agricole est analysée pour plus de 30 pays.		<u>(I)NDC</u> L'importance des secteurs agricoles dans les NDC et les domaines prioritaires d'intervention au niveau international sont mieux compris. <u>Réduction des risques de catastrophe</u> Dispositions institutionnelles durables en matière de réduction et de gestion des risques de catastrophe dans le secteur agricole; meilleure intégration des priorités et bonnes pratiques en matière de réduction et de gestion des risques de catastrophe dans les politiques agricoles et de sécurité alimentaire; meilleure coordination horizontale et verticale des institutions pour l'exécution des interventions de réduction et de gestion des risques de catastrophe.
	Renforcer les capacités des Représentants de la FAO pour faciliter la	En ce qui concerne les plans nationaux d'adaptation, les capacités des pays en matière d'adaptation au changement	6	Voir ce qui est indiqué plus haut au sujet des plans nationaux d'adaptation

Recommandations de l'Évaluation acceptées (a)	Mesure décidée par la Direction dans sa réponse (b)	Description des mesures prises ou raisons justifiant tout défaut d'action (c)	Score RID ⁴ (d)	Incidences des mesures prises, ou changements induits (e)
	coordination interinstitutionnelle et intersectorielle dans les domaines de l'adaptation au changement climatique et de l'atténuation de ses effets, ainsi que de la réduction des risques de catastrophe.	climatique et de l'atténuation de ses effets ont été renforcées comme indiqué plus haut. Les capacités des pays relatives à la réduction des risques de catastrophe ont été renforcées dans le cadre d'ateliers régionaux sur la résilience et la réduction des risques de catastrophe. De plus, les capacités des coordonnateurs pour les situations d'urgence ont été renforcées dans le domaine de l'évaluation des dommages et des pertes et de l'analyse coûts-avantages. Des directives et méthodes consacrées à l'évaluation des dommages et des pertes et à l'analyse coûts-avantages ont été élaborées et appliquées au niveau des pays en Asie et Pacifique et en Amérique latine et Caraïbes (cinq pays ont bénéficié d'activités de formation au cours de l'exercice biennal). Des indications ont été fournies aux Représentants de la FAO sur la prise en compte du changement climatique dans les cadres de programmation par pays (CPP).		et de la réduction des risques de catastrophes. La méthode d'évaluation des dommages et des pertes est acceptée par les pays pour le suivi et l'établissement des rapports concernant l'indicateur C2 du Cadre d'action de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe, qui porte sur les pertes agricoles directes attribuées aux catastrophes. Les CPP actualisés tiennent compte des questions liées au changement climatique.
Recommandation 3 Informier plus clairement, régulièrement et largement l'ensemble des parties prenantes de la position de la FAO au sujet de l'agriculture	Mieux cibler le matériel de communication en veillant à présenter clairement la définition et la position de la FAO relatives à l'agriculture intelligente face au climat, et améliorer la communication interne et	En 2016, la FAO a créé un site web spécialisé (http://www.fao.org/climate-smart-agriculture/overview/en/) qui présente la position de la FAO relative à l'agriculture intelligente face au climat et où l'on peut trouver des définitions, des données de base, des questions courantes, des exemples et des liens vers des publications utiles.	4	L'approche de l'agriculture intelligente face au climat, introduite par la FAO, est maintenant bien comprise et largement utilisée. Elle bénéficie d'un appui croissant aux niveaux international et national en faveur de son adoption. Dans leurs contributions prévues déterminées au niveau national, plus de 30 pays,

Recommandations de l'Évaluation acceptées (a)	Mesure décidée par la Direction dans sa réponse (b)	Description des mesures prises ou raisons justifiant tout défaut d'action (c)	Score RID ⁴ (d)	Incidences des mesures prises, ou changements induits (e)
intelligente face au climat.	externe des concepts et des exemples de mise en œuvre. Améliorer la qualité des données scientifiques justifiant l'agriculture intelligente face au climat et les diffuser dans les forums et mécanismes pertinents. Poursuivre la participation de la FAO aux alliances régionales et mondiales relatives à l'agriculture intelligente face au climat et encourager la participation active des fonctionnaires de l'Organisation, notamment à l'Alliance	La révision du guide de référence de l'agriculture intelligente face au climat est bien avancée et la nouvelle version sera lancée à l'occasion de la COP23. L'agriculture intelligente face au climat a été examinée et présentée à l'occasion de plusieurs ateliers et manifestations, internes à la FAO (comme par exemple le Réseau technique sur le changement climatique), ou ouverts au public. En collaboration avec plusieurs institutions et organisations et des experts de la FAO, des documents techniques (comme par exemple des fiches de pratiques, des notes d'orientation et des recueils) et des webinaires sur l'agriculture intelligente face au climat ont été élaborés/structurés et partagés/affichés par le biais des supports de communication de l'Alliance mondiale pour une agriculture intelligente face aux changements climatiques. La FAO est un partenaire de l'Alliance mondiale pour une agriculture intelligente face aux changements climatiques. L'Organisation s'est fortement investie dans la création de l'alliance, et accueille maintenant l'unité chargée de la facilitation (Secrétariat). L'Alliance mondiale pour une agriculture intelligente face aux changements climatiques organise régulièrement, avec l'appui important de la FAO, des		appartenant pour la plupart à l'Afrique subsaharienne, y ont fait expressément référence.

Recommandations de l'Évaluation acceptées (a)	Mesure décidée par la Direction dans sa réponse (b)	Description des mesures prises ou raisons justifiant tout défaut d'action (c)	Score RID ⁴ (d)	Incidences des mesures prises, ou changements induits (e)
	mondiale pour une agriculture intelligente face aux changements climatiques. Poursuivre activement les efforts en vue de créer des possibilités de dialogue et de clarification concernant le concept d'agriculture intelligente face au climat et l'approche de la FAO à cet égard, en instaurant un véritable dialogue à ce sujet et en permettant aux acteurs non étatiques de présenter et défendre leurs propositions et préoccupations.	manifestations, en particulier le Forum annuel, qui offrent des possibilités de dialogue entre les groupes de parties prenantes, y compris des acteurs non étatiques. La FAO participe, à ce jour, à quatre alliances régionales en lien avec l'agriculture intelligente face au climat. La FAO appuie également la mise en place de trois réseaux régionaux liés à l'agriculture intelligente face au climat. En 2017, la FAO a développé plusieurs produits de connaissance sur l'agriculture intelligente face au climat, notamment un ouvrage, un cours d'apprentissage en ligne et un manuel de formation à l'intention des agents de vulgarisation.		
Recommandation 4 Bien positionner la FAO dans les principales instances mondiales sur le changement climatique et améliorer l'apport de connaissances à l'appui du processus de la CCNUCC.	Accroître la présence et la visibilité de la FAO dans des réunions/institutions liées au changement climatique afin qu'elle se fasse entendre davantage en ce qui concerne la sécurité alimentaire et l'agriculture dans l'atténuation du changement climatique et	La présence et la visibilité de la FAO pendant la COP21 et la COP22 de la CCNUCC, et pendant les réunions intersessions, ont été assurées moyennant une participation active au Partenariat de Marrakech pour l'action mondiale en faveur du climat, aux manifestations parallèles organisées dans le cadre du système des Nations Unies et à d'autres événements de retentissement international où l'Organisation a souligné le rôle que jouent la sécurité alimentaire et	5	Les préoccupations liées à la sécurité alimentaire se reflètent dans le préambule de l'Accord de Paris. En vertu de l'Article 2, les Parties sont convenues de faciliter l'adaptation au changement climatique et de promouvoir le développement d'une manière qui ne menace pas la production alimentaire.

Recommandations de l'Évaluation acceptées (a)	Mesure décidée par la Direction dans sa réponse (b)	Description des mesures prises ou raisons justifiant tout défaut d'action (c)	Score RID ⁴ (d)	Incidences des mesures prises, ou changements induits (e)
	l'adaptation à ses effets. Renforcer les capacités techniques des pays dans le domaine du changement climatique et de ses liens avec la sécurité alimentaire, l'agriculture et la gestion des ressources naturelles et fournir des informations pertinentes afin de faciliter leur participation au processus de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Renforcer l'appui technique de la FAO en tant que fournisseur neutre de connaissances à l'appui de la Convention-cadre et d'autres rencontres ou instances importantes liées à l'agriculture et au changement climatique et diffuser des messages clairs au moyen de tous les supports de communication. Trouver de nouvelles possibilités de financement dans le	l'agriculture dans l'adaptation au changement climatique et l'atténuation de ses effets. De plus, la FAO a contribué à faciliter la création d'un groupe thématique sur l'agriculture, la sécurité alimentaire et l'utilisation des terres dans le cadre du Partenariat sur les NDC. La FAO a aidé les pays à participer aux processus de la CCNUCC, en particulier aux négociations sur les questions liées à l'agriculture menées au sein de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique (SBSTA).		Il existe maintenant un large consensus sur l'importance des secteurs agricoles dans le contexte du changement climatique, comme le montre les NDC des pays, et sur la nécessité de reconnaître les spécificités des sous-secteurs agricoles.

Recommandations de l'Évaluation acceptées (a)	Mesure décidée par la Direction dans sa réponse (b)	Description des mesures prises ou raisons justifiant tout défaut d'action (c)	Score RID ⁴ (d)	Incidences des mesures prises, ou changements induits (e)
	domaine afin d'accroître les investissements dans l'atténuation du changement climatique et l'adaptation à ses effets.	À la demande du secrétariat de la CCNUCC et d'autres organisations ayant statut d'observateur auprès de la CCNUCC, la FAO a présenté des articles techniques dans différents domaines. Deux nouvelles ressources ont été lancées en 2017 afin d'aider les pays à mettre en œuvre leurs plans nationaux d'adaptation. La FAO a été agréée par le Fonds vert pour le climat en octobre 2016. La FAO a travaillé activement aux côtés des pays au renforcement des capacités requises pour le Fonds vert pour le climat, et à la formulation des projets dans toutes les régions.		Les parties prenantes du secteur agricole participent maintenant aux processus décisionnels dont ils ont souvent été exclus.
Recommandation 5 Intégrer le renforcement des capacités et les questions de parité hommes-femmes dans les projets de la FAO en matière d'adaptation au changement climatique et d'atténuation de ses effets; améliorer les indications conceptuelles sur l'adaptation au	Parité hommes-femmes: Faire l'inventaire des documents d'orientation sur le changement climatique existants au sein de la FAO et sélectionner ceux qui incluent des questions de parité. Poursuivre et améliorer la sélection actuelle des projets sur des questions de parité.	L'intégration des considérations relatives à l'égalité homme-femme dans les processus de planification en rapport avec le climat fait partie intégrante de la stratégie de la FAO relative au changement climatique.	4	La note d'orientation en matière de parité hommes-femmes élaborée par le programme PNA-Ag est mise en œuvre et 5 sessions de formation nationales sont menées. Les approches et les outils pour l'intégration des considérations de parité par projets sont utilisés plus largement, dans les limites des ressources disponibles.

Recommandations de l'Évaluation acceptées (a)	Mesure décidée par la Direction dans sa réponse (b)	Description des mesures prises ou raisons justifiant tout défaut d'action (c)	Score RID ⁴ (d)	Incidences des mesures prises, ou changements induits (e)
changement climatique et intégrer l'adaptation au changement climatique et l'atténuation de ses effets dans les activités de l'Organisation relatives au développement et à la gestion des ressources naturelles.		La parité hommes-femmes a été intégrée dans les projets et les programmes ayant un lien avec l'adaptation au changement climatique et l'atténuation de ses effets, notamment l'agriculture intelligente face au climat (par exemple, guide de référence/boîte à outils pour l'agriculture intelligente face au climat), les plans nationaux d'adaptation et les activités visant la réduction des risques de catastrophe menées avec les pays. La FAO contribue aussi aux travaux relatifs à la parité hommes-femme entrepris dans le cadre d'institutions internationales, comme par exemple le Fonds pour l'environnement mondial (FEM), le Fonds vert pour le climat et la CCNUCC, sous forme de communications et de contributions à la formulation de politiques liées à la parité hommes-femmes.		Des lignes directrices concernant l'intégration du changement climatique dans les CPP ont été établies, et les CPP comportent, le cas échéant, un élément de climat.

Recommandations de l'Évaluation acceptées (a)	Mesure décidée par la Direction dans sa réponse (b)	Description des mesures prises ou raisons justifiant tout défaut d'action (c)	Score RID ⁴ (d)	Incidences des mesures prises, ou changements induits (e)
	Renforcement des capacités: Veiller à l'intégration d'approches appropriées de renforcement des capacités dans les projets, méthodes et outils concernant l'adaptation au changement climatique et l'atténuation de ses effets.	La stratégie de la FAO relative au changement climatique et la stratégie de l'Organisation en matière de renforcement des capacités ont été alignées. Le renforcement des capacités a été intégré dans les projets et les programmes ayant un lien avec l'adaptation au changement climatique et l'atténuation de ses effets, notamment l'agriculture intelligente face au climat (par exemple, guide de référence/boîte à outils pour l'agriculture intelligente face au climat), les plans nationaux d'adaptation et le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) au niveau des pays. La FAO a contribué au Comité de Paris sur le renforcement des capacités et au portail du renforcement des capacités (CCNUCC), moyennant des manifestations et des soumissions.	4	Augmentation initiale du positionnement stratégique de la FAO dans son avantage comparatif pour faciliter des processus de renforcement des capacités en plus de ses compétences techniques. Renforcement initial de la qualité et la durabilité du portefeuille de projets de la FAO portant sur le changement climatique (adaptation et atténuation) grâce à l'intégration ponctuelle de la méthodologie dans les programmes.
	Généraliser et intégrer le changement climatique en tant que thème transversal et résultante de l'objectif 6 dans le PMT 2014-2017 (révisé) et le PTB 2016-2017.	Le changement climatique au titre de l'objectif 6.6 a été adopté en tant que thème transversal du Cadre stratégique de la FAO en 2015 et, en conséquence, intégré dans la résultante de l'objectif 6 dans le PMT 2014-2017 révisé et le PMT 2018-2021 ainsi que dans le PTB 2016-2017 et le PTB 2018-2019. L'examen à mi-parcours 2016 comportait un rapport sur le changement climatique au titre de l'objectif 6.6 au moyen d'indicateurs de performance clés et de la présentation de résultats essentiels.	4	Le changement climatique fait l'objet d'une attention prioritaire dans l'ensemble de l'Organisation. La responsabilité en matière de changement climatique est renforcée par la communication d'informations sur la résultante 6.6 aux organes directeurs.

Recommandations de l'Évaluation acceptées (a)	Mesure décidée par la Direction dans sa réponse (b)	Description des mesures prises ou raisons justifiant tout défaut d'action (c)	Score RID ⁴ (d)	Incidences des mesures prises, ou changements induits (e)
	Élaborer des directives pratiques et des mécanismes de sélection/mise en œuvre en s'inspirant des expériences de la FAO et d'autres organismes en matière d'intégration de questions transversales, notamment le changement climatique.	Aucune action n'a encore été prise autre que l'élaboration en cours de la Stratégie relative au changement climatique et l'intégration généralisée de cette problématique. Un mécanisme permettant de vérifier l'intégration du changement climatique dans les projets sera mis en place avec l'examen du cycle des projets.	2	Un mécanisme permettant de vérifier l'intégration du changement climatique dans les projets sera mis en place avec l'examen du cycle des projets. La prise en compte d'autres directives sera envisagée après l'examen de la mise en œuvre de la stratégie relative au changement climatique. Des travaux préparatoires ont été effectués.
Recommandation 6 Renforcer les partenariats avec les ONG, d'autres organisations détentrices de connaissances, les institutions multilatérales d'investissement et le secteur privé	Recenser les organisations prioritaires avec lesquelles la FAO devrait établir un partenariat fondé sur des complémentarités et des avantages respectifs en vue de réaliser les objectifs stratégiques ainsi que les priorités définies dans la stratégie et le plan d'action axés sur le changement climatique (en tenant compte des différents types de partenariats/modalités). Renforcer les partenariats sélectionnés, surtout en ce qui concerne l'atténuation	La mobilisation de partenariats stratégiques et leur renforcement sont un élément fondamental de la mise en œuvre de la stratégie et sont ancrés dans les trois résultantes. Des partenariats stratégiques régionaux ont été noués avec des acteurs dans le domaine du changement climatique, outre ceux établis au Siège de la FAO indiqués ci-après. <u>Universités et instituts de recherche</u> La gestion du changement climatique a été incluse dans plusieurs protocoles d'accord conclus en 2016-2017. Les principales activités étaient axées sur la formation et le partage des connaissances, la recherche et l'analyse de donnée, l'organisation de colloques internationaux et la fourniture de	4	Partage des meilleurs pratiques et des méthodes; sensibilisation accrue au changement climatique et à son impact sur l'agriculture; nouvelles approches mises au point afin d'intensifier l'action face au climat dans le secteur agricole.

Recommandations de l'Évaluation acceptées (a)	Mesure décidée par la Direction dans sa réponse (b)	Description des mesures prises ou raisons justifiant tout défaut d'action (c)	Score RID ⁴ (d)	Incidences des mesures prises, ou changements induits (e)
	du changement climatique et l'adaptation à ses effets, en tirant profit des avancées des partenaires dans le domaine, en vue de rassembler, systématiser et diffuser les connaissances, les solutions et les bonnes pratiques émanant de la base afin de les reproduire et les généraliser.	compétences techniques aux projets régionaux. <u>Organisations de la société civile</u> La FAO a renforcé les partenariats en vue de mettre en œuvre plusieurs initiatives qui luttent contre le changement climatique et appuient les principes de la FAO pour une alimentation et une agriculture durables. <u>Secteur privé</u> Les partenariats existants ou nouvellement établis avec le secteur privé comportent des activités qui contribuent aux efforts d'atténuation du changement climatique, renforcent la résilience et la capacité adaptative des communautés locales, et concourent à l'efficacité et à l'efficacité des pratiques agricoles. <u>Organismes des Nations Unies et institutions intergouvernementales</u> La FAO a conclu des protocoles d'accord avec les organisations partenaires suivantes: Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), CCNUCC, Organisation maritime internationale (OMI) et Volontaires des Nations Unies (VNU).		